

Etude des rémunérations 2007 des instances dirigeantes : Résumé

Pour la troisième année consécutive, Ethos a procédé à une étude de la rémunération des instances dirigeantes des principales sociétés cotées à la Bourse suisse. Alors que les deux études précédentes ont couvert les 100 plus grandes sociétés, la présente étude se limite aux sociétés comprises dans les indices SMI® et SMIM® au 31 décembre 2007 (48 sociétés).

Cette étude sur les rémunérations 2007 est particulièrement intéressante, puisqu'elle couvre une année charnière en ce qui concerne les exigences de transparence en matière de rémunérations des instances dirigeantes. En effet, depuis le 1er janvier 2007, la transparence est non plus seulement réglée par la Directive sur la Corporate Governance (DCG) de la Bourse suisse, mais également par la loi sur les sociétés (Code des Obligations).

L'étude est divisée en quatre chapitres. Le premier chapitre est consacré aux montants des rémunérations. En l'occurrence, il s'agit des montants reçus par les membres du Conseil d'administration (CA) et les membres de la Direction générale (DG). Relevons que pour la première fois, la rémunération de la personne la mieux payée de la DG (en général le CEO) est publiée séparément de manière systématique.

Le deuxième chapitre analyse l'évolution de la transparence, non seulement à la lumière des exigences du Code des Obligations, mais également sous l'angle des règles internationales de bonne pratique.

Le troisième chapitre aborde la structure des rémunérations, en décomposant les montants en rémunérations fixe et variable, de même qu'en espèces, actions et options. Ce chapitre présente également des informations complémentaires liées au système de rémunération. En particulier, on y trouve une analyse de la méthode d'évaluation des actions et des options, ainsi que de la durée des contrats de travail des membres de la Direction générale.

Le quatrième chapitre présente les conclusions d'Ethos en matière de rémunérations des instances dirigeantes. Ethos souhaite notamment que l'assemblée générale des actionnaires puisse se prononcer sur le rapport de rémunération.

Finalement, en fin d'étude, diverses annexes présentent les données individuelles par société, ainsi que la méthodologie qui a été appliquée.

Principaux résultats

Montants des rémunérations

Les montants moyens des rémunérations payées en 2007 par les 48 sociétés analysées sont les suivants :

Conseil d'administration

Chairman & CEO :	CHF 10'746'404
Chairman non CEO :	CHF 2'110'096
Autres membres du CA :	CHF 315'840

Direction générale

CEO :	CHF 5'449'165
Autres membres de la DG :	CHF 2'578'569

Transparence des rémunérations

La transparence en matière de rémunérations s'est améliorée en 2007. Cela est en grande partie dû à l'entrée en vigueur de nouvelles exigences légales (Art. 663 CO). Il est ainsi à relever que l'on connaît dorénavant de manière systématique la rémunération de la personne la mieux payée de la Direction générale (en principe le CEO).

Parallèlement, certaines sociétés ont publié des informations qui vont au-delà du minimum légal, par exemple dans la description des règles liées à l'attribution du bonus. Cette évolution est en partie le fruit de l'activité d'engagement menée par Ethos depuis plusieurs années. En revanche, seule une minorité de sociétés publie des informations telles que les rémunérations individuelles de la DG ou le groupe de sociétés de référence pour la fixation des rémunérations.

Structure des rémunérations

Dans la majorité des sociétés, une part substantielle des rémunérations est octroyée en actions et/ou en options. Toutefois, l'attribution définitive des titres à l'issue de la période de blocage est rarement assortie d'objectifs de performance comme consacré par la bonne pratique internationale.

Même si l'on observe des progrès par rapport à l'année précédente, différentes règles de bonne pratique ne sont pas encore respectées. Par exemple, un nombre significatif de sociétés évaluent les actions/options octroyées à la valeur fiscale au lieu de la valeur de marché.